

INFO VALENCE

Votre magazine / Janvier 2012

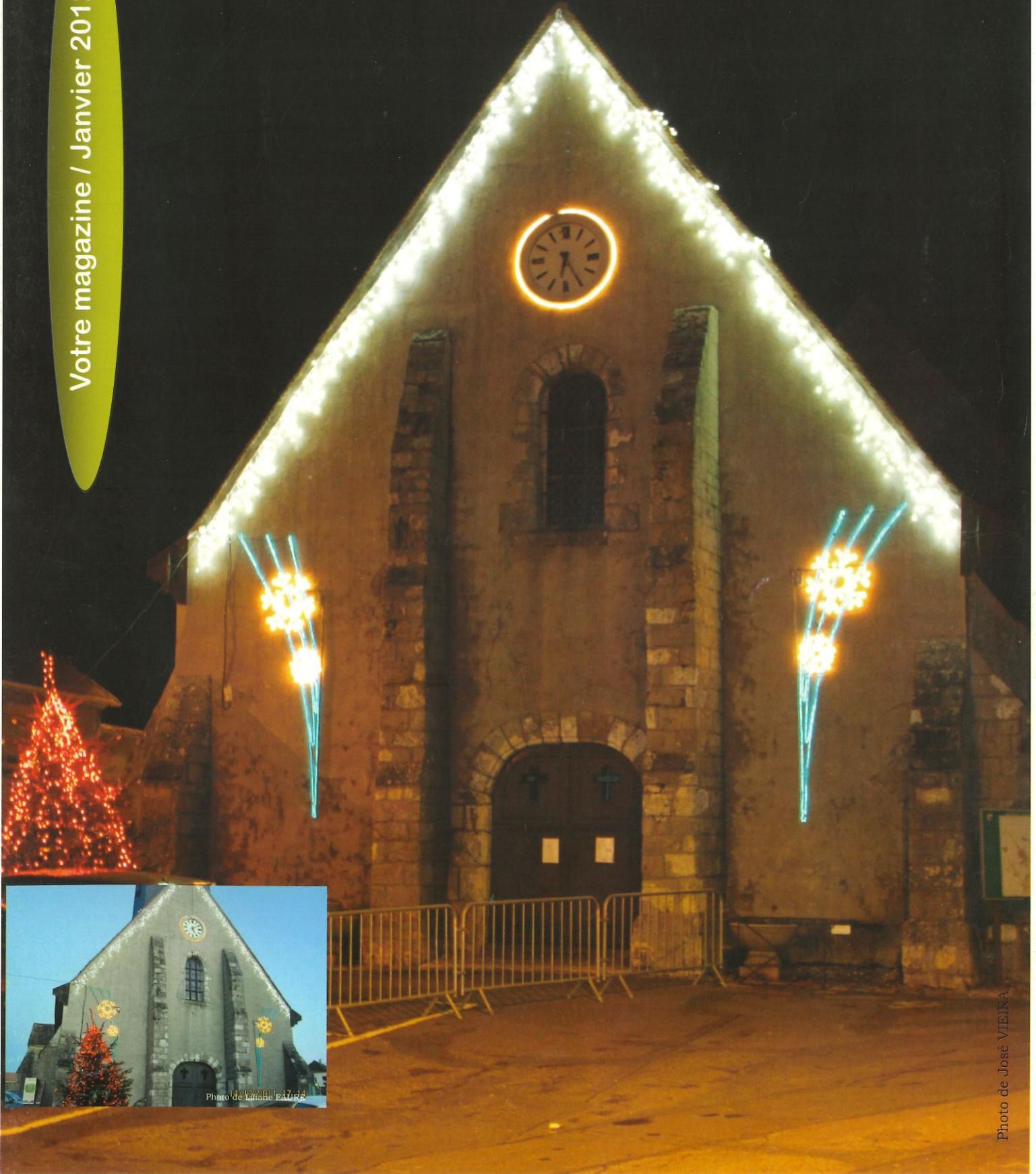


Photo de José VIEIRA



LE MOT DU MAIRE



En trois ans, Valence-en-Brie aura eu trois maires !
En trois ans, Valence-en-Brie aura également eu trois secrétaires.
Valence-en-Brie aura aussi vu le départ à la retraite d'un employé du Service Technique non remplacé.

Tous ces changements ont bien évidemment perturbé la vie quotidienne et le travail du personnel communal, ce qui est tout à fait compréhensible. Les choses ayant repris un cours normal, chacun doit retrouver la place qui est la sienne et participer pleinement aux tâches qui lui incombent.

Ces changements ont aussi perturbé la gestion de la commune notamment dans sa partie administrative. Ainsi des subventions régionales pour le stade mais également pour la salle de fêtes ont failli être perdues faute de demande dans les temps impartis ou de réponses aux demandes de la Région. Des travaux budgétisés n'ont pas été lancés comme :

- La réfection des puits ce qui a entraîné la perte de la subvention accordée
- ou la modernisation de notre informatique.

D'autres n'ont pas été mis à l'étude comme la révision de nos contrats d'assurance, la mise en place de notre contrat rural ou la rénovation de l'éclairage public qui pouvait être financé par les subventions du Siesm77.

Des décisions douloureuses n'ont pas été prises. La surtaxe d'eau aurait dû être augmentée en avril 2009 suite à la mise en service de l'usine de traitement des pesticides. Ceci n'ayant pas été fait, j'ai dû prendre cette décision. De même le remplacement des tuyaux en plomb, n'a pas été poursuivi. Cela devra être fait c'est une obligation légale. Cela aura un coût mais nous essaierons de le réaliser en évitant une nouvelle hausse de la surtaxe si possible.

En ce qui concerne la subvention pour les puits, une demande a été faite auprès des autorités compétentes pour pouvoir la récupérer en arguant du fait des perturbations engendrées par les événements de ces trois années.

Pour la modernisation informatique, le devis que nous avons trouvé reprenait la configuration actuelle à savoir deux postes indépendants pour chacune des secrétaires. J'ai donc redemandé des devis pour avoir un poste serveur et des postes clients dont un pour le maire et les adjoints. Ceci permettra un confort de travail du secrétariat et pour le maire la possibilité de consulter le budget, l'état des dépenses. Le principe du serveur permet également la continuité du travail en cas de panne d'un poste. Valence-en-Brie n'est toutefois pas précurseur en la matière puisque les communes voisines ont déjà adopté ce système depuis longtemps.

Enfin en ce qui concerne les assurances, avec madame FAURE, qui a fait un travail remarquable sur ce dossier, nous avons contacté trois autres assureurs pour avoir de meilleurs tarifs. La proposition de Groupama bien que revue à la baisse est encore largement supérieure à la proposition de deux autres assureurs, le troisième contacté n'ayant pas répondu. Nous avons donc pour 2012 deux nouveaux assureurs (Allianz pour la commune et AXA pour les véhicules) beaucoup moins cher que le précédent.

En 2011 :

La commission des fêtes dirigée par monsieur AMANI a organisé avec satisfaction et dans l'urgence la Saint Nicolas. La commission information sous la houlette de madame CHEDRI a donné vie au site internet de la commune.

A ma demande, monsieur JACQUET a pris en charges le remplacement du petit matériel obsolète et la mise au rebus du matériel hors d'usage du local technique

En 2012 :

Nous allons mettre en place un programme de réfection de notre voirie qui est dans un état déplorable, monsieur VIEIRA est chargé de demander des devis pour estimation.

Nous allons finaliser la demande de subvention pour le contrat rural.

Nous allons également prévoir un programme de rénovation de l'éclairage public avec l'aide du Siesm77 ceci afin d'avoir un réseau performant et économique en énergie. Une étude a été faite pour l'installation d'une citerne de récupération d'eau de pluie.

Bien entendu tout cela a un coût et ne sera pas fait en une fois et devra être réalisé sans augmentation des taux d'imposition. C'est aussi pour cela qu'une étude est lancée avec une entreprise d'énergie renouvelable pour l'installation de plaques photovoltaïques sans investissement de la commune, mais par location de nos toits ce qui apportera, si cela se réalise ce que je souhaite, des revenus supplémentaires pour la commune.

L'Année 2011 est passée dans la douleur et dans la perturbation, souhaitons que 2012 se passe dans le bonheur et l'harmonie, avec la participation de Tous cela sera non seulement possible, mais aussi bénéfique pour Valence-en-Brie.

Bonne année à tous.

Le maire
Jean-François PIERUCCI

Sommaire :

<i>Numéros utiles</i>	<i>page 2</i>
LE MOT DU MAIRE	<i>page 3</i>
<i>Agenda / État civil</i>	<i>page 4</i>
<i>PV de l'élection du Maire et des Adjoints</i>	<i>pages 5/6</i>
Extraits des COMPTES RENDUS	
<i>de conseils municipaux</i>	<i>pages 7/12</i>
<i>Recensement 2012</i>	<i>page 13</i>
URBANISME	<i>page 14</i>
<i>Maison Médicale de Pamfou</i>	<i>page 15</i>
En bref	<i>page 16</i>
<i>11 novembre / St Nicolas</i>	<i>page 17</i>
Site Internet	<i>page 18</i>
C.S.C.V.	<i>page 19</i>
C.S.V.	<i>page 20</i>
H.P.E.V.	<i>page 21</i>
V.A.A.V	<i>page 22</i>
A l'affiche	<i>page 23</i>
Commerçants, Artisans	<i>page 24</i>

Numéros utiles

- * Mairie.....01 64 31 81 35
- * Gendarmerie..... 01 60 69 40 16
- * Médecin d'urgence 77..... 0825 826 505
- * SOS Médecins..... 36 24
- * Hopital de Montereau.....01 64 31 64 31
- * Centre Anti poison..... 01 40 05 48 48
- SAMU 15
- POMPIERS 18
- * Urgence Electricité 0810 333 077
- * Urgence Gaz 0810 433 077
- * Trésor Public du Chatelet en brie
01 60 69 40 58

INFO VALENCE

Magazine d'information municipale
Mairie
Service Communication Information
Place de l'église / BP 1
77830 VALENCE EN BRIE
01.64.31.81.35 - 01.64.31.88.42

Rédactrice : Timmy CHEDRI

Commission Information :

Liliane FAURE - Timmy CHEDRI
Laurent ARDENNOIS - José VIEIRA

Imprimerie : Causses & Cevenne

DATES A RETENIR

- 18 Janvier** : Galette des rois pour nos anciens
- 15 Avril** : Repas des Anciens
- 22 Avril** : 1er tour Elections Présidentielles
- 6 Mai** : 2ème tour Elections Présidentielles
- 1er Mai** : Foulée Valençoise
- 8 Mai** : Commémoration victoire 8 Mai 1945
- 10 Juin** : 1er tour Elections Législatives
- 17 Juin** : 2ème tour Elections Législatives
- 18 Juin** : commémoration Appel du 18 Juin 1940
- 14 Juillet** : Fête Nationale

LA GARDERIE RESTE DANS LES LOCAUX DE L'ÉCOLE



Le nombre d'enfants qui fréquentent la garderie ne cesse d'augmenter. Ainsi, plus que jamais, la garderie reste très utile et répond aux besoins des familles qui confient leurs enfants scolarisés le matin de 7h00 à 8h45 et de 16h45 à 19h00 les jours d'école. Comme en 2011, les

familles pourront acheter les carnets de 20 tickets de garderie pour la somme de 50 euros à la Mairie de Valence en Brie ou d'Echouboulains. L'achat des tickets se fait exclusivement par chèque à l'ordre de Trésor public. Nous en profitons pour remercier le personnel du R.P.I qui fait preuve d'un professionnalisme remarquable sur le plan relationnel pour s'occuper des enfants/élèves mais aussi dans l'exécution de leurs tâches professionnelles.

Bastoi AMANI



ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES

Suite au décès de Monsieur Jacques Poulain, des élections municipales complémentaires se sont tenues le 11 Septembre 2011 à l'issue desquelles Monsieur Daniel Jacquet a été élu quinzième conseiller

NAISSANCES :

- Cédric, Noël, Francis FANIEL*
né le 15 juillet 2011,
- Charly, Stéphane, Simon MOURON*
Né le 22 juillet 2011
- Cloé, Robert KILEZI BILIKI MIDO*
Né le 22 juillet 2011
- Cécilia, Merveille BATENDA LEBATH*
Née le 4 octobre 2011
- Sarah HIDALGO*
Née le 4 octobre 2011
- Léna ROUSSEL*
Née le 28 octobre 2011
- Anséa BERISHA*
Née le 09 décembre 2011
- Alihan ALBOGACHIYEV*
Né le 15 décembre 2011

DECES :

- Francis, Eugène MONNERIE, 53 ans
Décédé le 15 novembre 2011
- Chantal, Denise, Raymonde RIOTTE, 44 ans
Décédée le 18 décembre 2011

Nos condoléances aux familles



Monsieur Jean François PIERUCCI
élu Maire de Valence en Brie,
Jeudi 22 septembre 2011



- 1ère adjointe - Madame Liliane FAURE**
- 2ème Adjointe - Madame Timmy CHEDRI**
- 3ème Adjoint - Monsieur Bastoi AMANI**

PROCES VERBAL DE L'ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE – COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2011 A 20 H 00.

L'an deux mille onze, le vingt deux septembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Madame Agnès BESNAULT, Maire par intérim.

Les membres du Conseil Municipal de la commune de Valence-en-Brie proclamés complet par le bureau électoral à la suite des opérations du 11 septembre 2011.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

01- Madame Agnès BESNAULT	09- Monsieur Philippe ROUSSEAU
02- Monsieur Bastoi AMANI	10- Monsieur Laurent ARDENOIS
03- Madame Timouche CHEDRI	11- Monsieur José VIEIRA
04- Madame Annie DUBREUIL	12- Monsieur Tony BERLAND
05- Madame Liliane FAURE	13- Madame Elodie GARCIA
06- Madame Chantal FIRMINHAC	14- Madame Florence GENIN
07- Monsieur Jean-François PIERUCCI	15- Monsieur Daniel JACQUET
08- Monsieur Christophe ROUSSEAU	

Absent(s) : Néant

Madame Agnès BESNAULT laisse la place à Madame Liliane FAURE, la plus âgée des membres du Conseil, qui prend la Présidence.

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Bastoi AMANI.

I – ELECTION DU MAIRE.

La Présidente, après avoir donné lecture des articles L2122-5, L2122-6, L2122-7, L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle demande à l'assemblée s'il y a des candidats au poste de Maire : **Monsieur PIERUCCI Jean-François et Madame GENIN Florence** lèvent la main.

Ensuite, chaque Conseiller Municipal, à tour de rôle, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
 Nombre de nuls : **0**
 Suffrages exprimés : **15**
 Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- M. PIERUCCI Jean-François : **8 voix**,
 - Mme GENIN Florence : **7 voix**.
 M. PIERUCCI Jean-François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II – DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS.

Monsieur PIERUCCI Jean-François propose le nombre de trois adjoints. Le conseil municipal accepte la proposition du nouveau maire à l'unanimité des membres présents.

III – ELECTION DU PREMIER ADJOINT.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de M. PIERUCCI Jean-François, élu Maire, à l'élection du Premier adjoint. Il propose Madame Liliane FAURE et demande s'il y a un autre candidat au poste du premier adjoint : Madame Chantal FIRMINHAC lève la main.

Ensuite, chaque Conseiller Municipal, à tour de rôle, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme FAURE Liliane : 8 voix,
Mme FIRMINHAC Chantal : 7 voix.
Mme FAURE Liliane ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée première-adjointe et a été immédiatement installée.

IV – ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de M. PIERUCCI Jean-François, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint. Il propose Madame Timouche CHEDRI et demande s'il y a un autre candidat au poste du deuxième adjoint : Madame Florence GENIN lève la main.

Ensuite, chaque Conseiller Municipal, à tour de rôle, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme CHEDRI Timouche : 8 voix,
Mme GENIN Florence : 6 voix,
Mme FIRMINHAC Chantal : 1 voix.
Mme CHEDRI Timouche ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée deuxième adjointe et a été immédiatement installée.

V – ELECTION DU TROISIEME ADJOINT.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la Présidence de M. PIERUCCI Jean-François, élu Maire, à l'élection du troisième adjoint. Il propose Monsieur Bastoi AMANI et demande s'il y a un autre candidat au poste du troisième adjoint : Monsieur Laurent ARDENNOIS lève la main.

Ensuite, chaque Conseiller Municipal, à tour de rôle, a remis son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
Nombre de nuls : 0
Suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

M. AMANI Bastoi : 8 voix,
M. ARDENNOIS Laurent : 7 voix.
M. AMANI Bastoi ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt et une heures.

Extraits du compte rendu du Conseil Municipal du 6 juillet 2011

II – PERSONNEL COMMUNAL : REGULARISATION DE LA JOURNEE DE SOLIDARITE.

Désormais, les collectivités ne peuvent plus s'abstenir de prendre une décision quant à la journée de solidarité et doivent délibérer. Il faut soumettre un projet de délibération à la Commission Technique Paritaire et dès que la commune obtiendra un avis favorable, le conseil municipal pourra valider sa délibération.

La commune a la possibilité d'envisager de répartir cette journée de travail d'une durée de 7 heures sur l'ensemble de l'année civile soit, selon la durée de travail hebdomadaire retenue localement, environ 2 minutes de temps de travail de plus par jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition par 13 voix pour et 1 voix contre.

III - PERSONNEL COMMUNAL : CHANGEMENT DU REGIME INDEMNITAIRE POUR LE REDACTEUR.

La circulaire du Centre de Gestion n° 08.16 du 29 octobre 2008 concernant le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux démontre que les rédacteurs ne peuvent plus percevoir l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.), à partir du 6ème échelon. Pour compenser cette indemnité, les rédacteurs territoriaux peuvent prétendre à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (I.F.T.S.) de troisième catégorie. Le Conseil municipal doit fixer pour chaque grade un taux moyen d'I.F.T.S. affecté d'un coefficient ne pouvant dépasser 8 fois le montant moyen annuel. Il est demandé à la secrétaire de Mairie de quitter la salle du Conseil, puisqu'elle est directement concernée par le sujet. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, il a été décidé d'attribuer à cet agent l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à compter du 1er juillet 2011 avec un coefficient de 3.

V – RECENSEMENT DE LA POPULATION 2012 : NOMINATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL.

La commune de VALENCE-EN-BRIE doit être recensée en début d'année 2012. Il nous appartient de nommer un coordonnateur communal qui sera l'interlocuteur de l'INSEE pendant la campagne de recensement à venir. Monsieur Poulain Jacques avait demandé à Madame Liliane FAURE. Il faudra ensuite penser à recruter un agent recenseur. Le conseil municipal accepte la proposition, à l'unanimité des membres présents. Madame Liliane FAURE est nommée coordonnateur communal.

VI – INFORMATIONS DIVERSES.

* **ABRIBUS** : Monsieur Jacques POULAIN avait rencontré le 19 mai dernier, Madame RICHARD Laureen, de la direction des transports du Conseil Général qui s'occupe de la mise aux normes des arrêts de bus pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, dont l'arrêt se situe sur la ligne express direction MELUN-MONTEREAU. Un abribus en forme casquette peut-être installé aux frais du conseil général mais l'entretien et la maintenance restent à la charge de la commune. Madame BESNAULT Agnès demande l'avis auprès du conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal accepte de prendre en charge l'entretien et la maintenance de cet abribus à l'unanimité des membres présents.

*** PROJET DIVERS :**

Cuve pour récupération de l'eau pluviale : il est demandé aux élus de réfléchir à ce projet.

Quête pour les mariages : il a été décidé de mettre une corbeille pour les mariés sur la table du conseil municipal et que les dons seraient remis à la coopérative scolaire.

VII – QUESTIONS DIVERSES.

* Les enseignants souhaiteraient inviter les 4 classes de l'école de la commune de Valence-en-brie pour participer à la galette des rois que le maire et ses adjoints offrent aux personnes âgées de la commune. Après avoir demandé l'avis aux conseillers municipaux, il y a une majorité de réponse positive.

* L'école aimerait obtenir une salle informatique ; actuellement la seule salle disponible est mise à la disposition de la garderie. Le conseil municipal souhaite ne pas se précipiter et étudier toutes les possibilités envisageables. Un courrier explicatif sera envoyé à la directrice de l'école.

* Madame BESNAULT Agnès souhaiterait que le nom de Jacques POULAIN soit donné au stade de la Commune de Valence-en-Brie lors d'une inauguration. Elle explique que Monsieur POULAIN Jacques a consacré beaucoup de son temps libre et s'est battu pour la création du city-stade. Elle demande l'avis au conseil municipal qui répond favorablement à sa demande. Elle s'adresse à la secrétaire pour que des renseignements soient pris sur les démarches à effectuer.

* Jean-François PIERUCCI a participé à l'inauguration du nouveau centre de tri et de valorisation énergétique du SMITOM de Vaux-le-Pénil. Cela va doubler la capacité du tri. Ce tri optique et spectrométrique n'est plus une usine d'incinération mais de valorisation énergétique. Il conseille aux élus de se rendre à une porte ouverte proposée par le SMITOM.

Extraits du compte rendu du Conseil Municipal du 6 OCTOBRE 2011

II – FIXATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS.

VU l'élection du Maire et des adjoints en date du 22 septembre dernier, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'attribuer au Maire une indemnité brute mensuelle aux taux maximal de 31 % de l'indice 1015, majoré 821 d'un montant de **1 178.46 euros** ainsi que d'attribuer aux trois adjoints, une indemnité brute mensuelle aux taux maximal de 8.25 % de l'indice 1015, majoré 821 d'un montant de **313.62 euros à compter du 23 septembre 2011.**

III – MODIFICATION ET REMPLACEMENT DES DELEGUES AUX COMMISSIONS.

Cf. Tableau

Ces changements ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV- MODIFICATION ET REMPLACEMENT DES DELEGUES AUX SYNDICATS.

Cf. Tableau

Ces changements ont été approuvés à l'unanimité des membres présents et représentés.

IV – INFORMATIONS DIVERSES.

Le Maire informe le conseil municipal sur les attributions de ses adjoints à savoir :

- Madame Liliane FAURE, 1^{ère} adjointe : le social, la voirie et les chemins communaux ;
- Madame Timmy CHEDRI, 2^{ème} adjointe : l'information et l'urbanisme ;
- Monsieur Bastoi AMANI, 3^{ème} adjoint : le scolaire, les fêtes et cérémonies.

VOIRIE :

En ce qui concerne la voirie et les chemins communaux, aux vues de leurs états, il conviendrait de faire un état des lieux exhaustif pour pouvoir établir des priorités de travaux à réaliser, tout en respectant les lignes budgétaires. La commission voirie va s'en charger.

URBANISME :

Le maire demande à la commission urbanisme de suivre avec attention la réalisation des permis de construire ainsi que les demandes de travaux afin de pouvoir les intégrer dans les bases d'impositions par l'intermédiaire de la commission des impôts. C'est un principe de justice et d'égalité.

AGENTS DES SERVICES TECHNIQUES :

Le maire souhaite faire passer un message aux administrés quant à leur manière de critiquer et d'insulter les agents du service technique. C'est inacceptable. Les agents font le maximum pour rendre le village propre et plus accueillant. Monsieur le maire informe ses élus sur la nouvelle organisation afin que les agents de la voirie n'ai qu'un seul interlocuteur pour gérer au mieux les tâches qui leur incombent. Tant que le maire sera en activité, c'est Isabelle LAMBERT, cadre B de la fonction publique territoriale qui prendra en charge les services techniques. Elle devra établir chaque semaine un planning. Cette nouvelle manière de travailler permettra aux élus d'avoir une vue plus nette de leurs tâches et de pouvoir établir ce qui peut être gardé en interne, ce qui peut être, le cas échéant, sous traité et enfin ce qui peut être supprimé.

Il est demandé aux élus de faire passer les demandes de travaux ou les informations à Madame Isabelle LAMBERT pour tout ce qui concerne les services techniques. Monsieur le maire remercie les agents techniques sur le dynamisme qu'ils ont employé à monter les tables de l'école pour que la rentrée scolaire s'effectue dans de bonnes conditions.

« DECI-DELA » :

Le maire laisse la parole à Madame Annie DUBREUIL qui faire part aux élus du bilan intermédiaire, établi le 15 septembre dernier. La fréquentation pour le mois de septembre 2010 à juin 2011 est de 12 enfants, en moyenne. Jusqu'en juin, deux mamans sont venues régulièrement, chaque jeudi. Il y a eu la présence de cinq assistantes maternelles, dont deux de la commune de Pamfou.

La présence des assistantes maternelles, professionnelles de la crèche du Chatelet-en-Brie, n'est plus autorisée à venir sur le lieu d'accueil, étant donné, qu'elles ont le même service sur la commune du Chatelet-en-Brie. Des travaux ont été réalisés sur celui-ci, l'été dernier, afin d'améliorer le niveau acoustique et l'éclairage. Une demande d'aide à l'investissement a été demandée à la CAF 77. Les accueillants au cours de l'année 2010-2011 sont principalement des bénévoles. Madame Annie DUBREUIL qui a mis en place le projet, explique qu'elle ne peut plus continuer à faire fonctionner cette structure pour des raisons privées et elle demande aux élus, si quelqu'un pouvait prendre le relais. En attendant, de trouver un ou une bénévole, Madame Timmy CHEDRI s'est engagée à continuer de faire fonctionner ce lieu d'accueil.

- Date de la fête communale : 5,6 et 7 mai 2012

Le paiement des subventions pour la réalisation du city stade a été demandé et sera versé avant la fin de l'année, ce dossier va être classé. Madame Chantal FIRMINHAC demande à Monsieur le Maire si l'inauguration va être faite et si le nom de Jacques POULAIN sera donné au city stade. Le maire répond que les démarches nécessaires allaient être entamées.

COMMISSIONS	Titulaires	Suppléants
Commission Impôts 3 titulaires 3 suppléants	Monsieur PIERUCCI Madame FAURE Monsieur ROUSSEAU Ph.	Monsieur AMANI Monsieur ARDENNOIS Madame GENIN
Commission Budgets / Finances Logistique / Groupement d'achats	Les 15 membres du Conseil Municipal Le Maire et la Secrétaire Principale de Mairie	
Délégués à la Communauté de communes 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur PIERUCCI Madame GENIN	Madame FAURE Monsieur AMANI
Délégués au jugement de la délinquance 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur BERLAND Madame GARCIA	Madame CHEDRI Monsieur VIEIRA
Commission Urbanisme, POS et Environnement 6 membres	Madame FAURE, Madame CHEDRI, Monsieur ROUSSEAU Ph., Monsieur ARDENNOIS, Monsieur VIEIRA	
Commission fêtes et cérémonies	Monsieur AMANI, Monsieur BERLAND, Madame GARCIA, Monsieur JACQUET	
Commission Entretien des bâtiments, de la Voirie et des chemins communaux	Monsieur PIERUCCI, Madame FAURE, Monsieur VIEIRA Monsieur BERLAND	
Commission à la Communication et à l'Information	Madame FAURE, Madame CHEDRI, Monsieur ARDENNOIS, Monsieur VIEIRA	
Commission Appel d'Offres 3 titulaires 3 suppléants	Monsieur PIERUCCI Madame FAURE Monsieur VIEIRA	Madame FIRMINHAC Madame DUBREUIL Madame GENIN
Commission Maisons Fleuries	Madame FAURE, Monsieur AMANI	
Commission jeunes	Madame CHEDRI, Monsieur AMANI, Monsieur VIEIRA, Monsieur BERLAND, Madame GARCIA,	

Extraits du compte rendu du Conseil Municipal du 29 novembre 2011

I – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.

Après lecture des pouvoirs délégués aux maires, l'ensemble du conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte les délégations données au Maire.

Madame Florence GENIN dit qu'il n'y a pas assez de réunion et qu'elle aimerait avoir davantage de réunions d'information et préparatoires.

Le maire indique que s'il en était besoin, il y aura des réunions d'information et des réunions de conseil en plus que celles obligatoires.

III – SURTAXE EAU – ANNEE 2012

Depuis de nombreuses années, la surtaxe eau n'a pas été augmentée. Son prix actuel est de 0.46 euros/m³. Le maire explique qu'il convient de rajouter 0.28 euros/m³ puisque cela concerne le surcoût occasionné par le traitement de l'eau suite à la mise en service au mois d'avril 2009, de l'usine de traitement des pesticides.

Le maire propose que l'arriéré de paiement de celle-ci remontant à l'année 2009 soit régularisé sur 6 ans pour un coût de 0.14 euros/m³. Cette partie de surtaxe devra être revue dans six ans. La surtaxe sera fixée à 0.88 euros/m³ pour l'année 2012.

Le branchement des canalisations en plomb sera réétudié ultérieurement.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents la surtaxe eau à **0.88 euros/m³**

IV – RENONCER A L'AMPUTATION DE 10 % DE LA COTISATION POUR LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX.

Dès le 1^{er} janvier prochain, les agents des collectivités territoriales ne pourront plus accéder à la formation professionnelle dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui du fait de la baisse du taux de cotisation qui passera de 1 % à 0.9 %.

Le Maire propose une délibération pour le rétablissement du taux à 1 % au conseil municipal.

Le Conseil Municipal vote *pour* à l'unanimité des membres présents.

V – TAXE D'AMENAGEMENT EN REMPLACEMENT DE LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT.

Le maire donne lecture de la lettre de l'union sociale pour l'habitat d'Ile-de-France reçue le 19/09/2011 : "La loi de finances rectificative pour 2010 a réformé la fiscalité de l'urbanisme en instituant une taxe d'aménagement, destinée à remplacer plusieurs taxes dont la Taxe Locale d'Equipement.

Cette taxe d'aménagement comprend une part communale ou intercommunale instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et dans les communautés urbaines.

Cette réforme n'entrera en vigueur qu'au 1^{er} mars 2012 mais les collectivités doivent délibérer pour en définir les modalités d'application sur leur territoire avant le 30 novembre 2011.

Les modalités de calcul de la taxe d'aménagement aboutissent mécaniquement à une augmentation de la taxation des logements par rapport à la taxe locale d'équipement.

En ce qui concerne Valence-en-Brie l'augmentation sera minime. Le maire propose donc de garder le même taux soit 3 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote une taxe d'aménagement **de 3 %** par :

13 voix pour, 0 contre et 1 abstention.

VI – TAXE DE PARC POUR PLACE MANQUANTE A PRESCRIRE SUR LES PERMIS DE CONSTRUIRE.

Lors de la création de logement (neuf, transformation d'un local commercial en appartement...), le droit commun indique et rend obligatoire la réalisation sur le terrain d'implantation, ou sur un terrain situé dans l'environnement immédiat (moins de 300 mètres de votre parcelle) de places de stationnement. En cas d'impossibilité, pour des raisons techniques, urbanistiques ou architecturales, vous disposez de deux solutions de remplacement :

- a) L'acquisition de places de stationnement dans un parc privé voisin,
- b) La concession à long terme (minimum de 15 ans) dans un parc public de stationnement.

Si aucune de ces solutions ne peut être mise en oeuvre, vous devez vous acquitter de la participation en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement (article L421-3 du code de l'urbanisme).

Actuellement, la commune n'a pas cette participation, c'est pourquoi le maire propose la création de cette taxe. Notre délibération étant postérieure au 15 décembre 2000, le montant de la taxe ne peut pas être supérieur à 13.710,94 € par place manquante

SYNDICATS	Titulaires	Suppléants
Délégués au conseil d'administration du CCAS 8 membres	Madame FAURE, Madame CHEDRI, Madame FIRMINHAC, Madame GARCIA, Madame GENIN 3 membres extérieurs : Monsieur TISSIER, Madame BULLOT et Madame RICORDEAU	
Délégués au syndicat de la charte intercommunale 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur PIERUCCI Monsieur VIEIRA	Madame CHEDRI Monsieur ARDENNOIS
Délégués au syndicat de la Vallée Javot 2 titulaires 1 suppléant	Madame CHEDRI Monsieur Ch. ROUSSEAU	Monsieur JACQUET
Délégués au syndicat des transports de Féricy 2 titulaires 2 suppléants	Madame FAURE Monsieur AMANI	Madame FIRMINHAC Monsieur BERLAND
Délégués au syndicat des transports du Châtelet en Brie 2 titulaires 2 suppléants	Madame DUBREUIL Madame BESNAULT	Madame FAURE Madame GENIN
Délégués au syndicat de la Perception 2 titulaires 2 suppléants	Madame FAURE Madame DUBREUIL	Madame BESNAULT Monsieur ARDENNOIS
Délégués au syndicat Intercommunal du Regroupement Pédagogique 3 titulaires 2 suppléants	Monsieur AMANI Madame BESNAULT Madame GENIN	Madame DUBREUIL, Monsieur ARDENNOIS
Délégués à la prévention routière 2 titulaires 2 suppléants	Madame FAURE, Monsieur BERLAND	Madame GARCIA Monsieur JACQUET
Délégués au syndicat du SMEP 1 titulaire 1 suppléant	Monsieur PIERUCCI	Monsieur VIEIRA
Délégués au syndicat d'électrification 2 titulaires 2 suppléants	Monsieur PIERUCCI Monsieur JACQUET	Monsieur VIEIRA Monsieur BERLAND
Délégués au syndicat d'achat et de transport d'eau de la région de Machault	Madame FAURE, Madame CHEDRI	
CNAS (Comité National d'Action Social) 1 titulaire 1 suppléant	Madame FAURE	Monsieur ARDENNOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe la participation à **13 710.94 €** par place manquante par : **11 voix pour et 3 voix contre.**

VIII – AUTORISER LE CENTRE DE GESTION A RENEGOCIER LE CONTRAT ASSURANCE GROUPE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL QUI ARRIVE A TERME LE 31 DECEMBRE 2012.

Le contrat-groupe du Centre de Gestion garantissant les risques financiers encourus à l'égard de notre personnel communal en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents imputables ou non au service, arrive à terme le 31 décembre 2012. Une remise en concurrence s'effectuera dans le cadre de la procédure d'appel d'offres ouvert. La durée du marché à souscrire sera à nouveau de 4 ans. Bien entendu, la commune garde la possibilité de ne pas signer l'avenant d'adhésion au contrat-groupe si les conditions obtenues ne nous convenaient pas. La commune, par délibération doit confier au Centre de Gestion, le soin d'agir pour notre compte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, charge le Centre de Gestion de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel communal auprès d'une compagnie d'assurances agréée.

IX – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR – ANNEE 2011.

Monsieur LUIS Patrice adresse un état liquidatif pour le versement de l'indemnité de conseil, allouée aux comptables du Trésor, chargés des fonctions de Receveurs des Communes. Ce décompte est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel en cours. Le montant de cette indemnité pour l'année 2011 s'élève à **377.10 € net.**

Après avoir entendus les argumentations de Mme Agnès BESNAULT, le Conseil Municipal **vote pour** à l'unanimité des membres présents.

X - COMITE TECHNIQUE PARITAIRE : AVIS SUR LA JOURNEE DE SOLIDARITE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL.

Le 6 juillet dernier, le conseil municipal prend la décision de répartir cette journée de travail d'une durée de 7 heures sur l'ensemble de l'année civile soit, selon la durée de travail hebdomadaire retenue localement, environ 2 minutes de temps de travail de plus par jour.

Et le soumet à la Commission Technique Paritaire.

La commune a reçu un avis favorable de celle-ci dès lors que les modalités de fixation de la journée solidarité ont été appliquées conformément à l'article 6 de la loi n° 2004.626 du 30 juin 2004 modifiée par la loi n° 2008.351 du 16/04/2008 et par conséquent, la commune peut prendre la délibération.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'unanimité des membres présents.

XI – PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE.

Le plan communal de sauvegarde est en France un plan communal d'urgence préparant préventivement les acteurs à la gestion de risques naturels, risques sanitaires ou risques technologiques. Il se base sur le recensement des vulnérabilités et des risques sur la commune et des moyens disponibles, organisation pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard de ces risques (et notamment la mobilisation des services techniques municipaux), organisation d'exercices.

Les pouvoirs et obligations du maire ont été réaffirmés par la loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile :

Le décret d'application rendait obligatoire avant le 13 septembre 2007, la mise en place d'un plan communal de sauvegarde dans les communes dotées soit d'un plan de prévention aux risques naturels (PPR), soit d'un plan particulier d'intervention (PPI).

Le maire s'engage à élaborer un plan communal de sauvegarde.

XII – INFORMATIONS DIVERSES :

Le maire propose de baptiser le foyer du nom d'Anne-Marie REDON, ancien maire de la commune de Valence-en-Brie de 1983 à 1995 et après avoir été au conseil municipal depuis 1966. Recensement de la population en janvier 2012 : A la demande l'INSEE la commune va devoir créer deux postes d'agent recenseur pour la période allant de mi-janvier à mi-février 2012, Mme Liliane FAURE, coordonnateur communal, confirme après renseignement pris auprès de l'INSEE que la loi interdit aux élus d'être des agents recenseurs.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents la création de deux postes d'agent recenseur.

SACCPA : Le maire informe ses élus qu'il a demandé un nouveau devis auprès de cet organisme pour demander une nouvelle convention, puisque c'est indispensable pour la commune si nous ne bénéficions pas d'un chenil communal.

RECENSEMENT 2012

Entre le 19 Janvier et le 18 Février 2012, dans le cadre du recensement de la population, vous allez recevoir la visite de deux agents recenseurs assermentés.

RECENSEMENT DE LA POPULATION
CHACUN DE NOUS COMPTE

DU JEUDI 19 JANVIER AU SAMEDI 18 FÉVRIER
www.le-recensement-et-moi.fr

Comme chaque année, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

SUIS-JE CONCERNÉ(E) PAR LE RECENSEMENT CETTE ANNÉE ?
Dans toutes les communes de moins de 10 000 habitants, le recensement est réalisé une fois tous les 5 ans.
Tous les habitants de notre commune sont concernés cette année, du jeudi 19 janvier au samedi 18 février.
Les personnes vivant dans des communautés (internat, couvent, maison de retraite, etc.) seront également recensées pendant cette période.

LE RECENSEMENT ET MOI :

- 1 Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.
- 2 Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.
- 3 L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.

COMMENT PUIS-JE RECONNAÎTRE MON AGENT RECENSEUR ?
Votre agent recenseur a toujours avec lui sa carte tricolore, avec sa photo, signée par le maire. Cela prouve qu'il a bien été recruté par votre commune.

Nous vous demandons de les accueillir agréablement et de répondre le plus honnêtement et clairement possible au questionnaire qu'ils vous remettront.

Nous vous rappelons que le recensement est nécessaire au bon fonctionnement de la commune.

Vous trouverez en bas de page les copies des cartes officielles des deux agents recenseurs.

Seules ces personnes là sont habilitées à se présenter chez vous. Soyez vigilants

Liliane FAURE

Coordonnateur auprès de l'INSEE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mademoiselle Elodie Choal a été désigné(e) comme agent recenseur.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2012.
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Valence-en-Brie, le 28/12/2011

Cachet de la mairie
Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Madame Annick Doceux a été désigné(e) comme agent recenseur.
Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement 2012.
L'enquête de recensement a été prescrite par la loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est obligatoire.

À Valence-en-Brie, le 28/12/2011

Cachet de la mairie
Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Madame Stéphanie KUBICKI – Modification d'un garage en pièce d'habitation

DECLARATIONS PREALABLES

Monsieur Jean-Claude DELIN – Pose d'un portail et ravalement mur

Monsieur Pierre GOUDENECHÉ – Réfection de la toiture versant sud et enlèvement conduit cheminée existant

Madame Françoise NEYMANN – Réfection de toiture

Madame Nathalie LAURENT – Installation baie vitrée sur cour et 3 velux dont 2 sur cour et 1 sur rue

Monsieur Eric MOAL – Pose d'une fenêtre de toit

Monsieur Fabrice MASCARIN – Construction d'un appentis, ravalement et couverture maison, portail 200*200

Madame Stéphanie KUBICKI – Installation d'un abri de jardin

Monsieur Laurent PELLIER – Division d'un terrain

Monsieur Jean-Claude ROUSSEAU – Construction d'une clôture RD 107 en parpaing crépi et grille en fer forgé

RETROCESSION DU LOTISSEMENT LE CLOS LORRIS

Les co-propriétaires du lotissement « Le Clos Lorris » ont demandé à ce que les espaces communs soient rétrocédés à la commune. Dans ce but, les démarches auprès des autorités compétentes ont été faites. L'enquête publique devrait être mise en place au cours du 1^{er} trimestre 2012.

MODIFICATION DES FORMALITÉS A ACCOMPLIR POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE CONSTRUCTIONS EXISTANTES

Tableau d'application du régime d'autorisation des travaux sur constructions existantes créateurs de SHON, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2012¹, pour les maîtres d'ouvrage personnes physiques construisant pour eux-mêmes

TRAVAUX SUR CONSTRUCTIONS EXISTANTES Ayant pour effet de créer :	En droit commun	En zone U des POS / PLU	
		Travaux ayant pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m ²	Travaux n'ayant pas pour effet de porter la surface hors œuvre nette au-delà de 170 m ²
Une surface hors œuvre brute inférieure ou égale à 2m ²		Dispense R421-13	
2 m²			
Une surface hors œuvre brute supérieure à 2 m ² et inférieure ou égale à 20m ²		Déclaration préalable R421-17f)	
20m²			
Une surface hors œuvre brute supérieure à 20m ² et inférieure ou égale à 40m ²		Permis de construire R421-14a)	Déclaration préalable R421-17f)
40m²			
Une surface hors œuvre brute supérieure à 40m ²		Permis de construire R421-14a)	

¹ à partir du 1^{er} mars 2012 les références à la SHOB et à la SHON seront supprimées en application de l'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme. Son décret d'application à paraître prochainement viendra modifier la partie réglementaire du code de l'urbanisme pour exprimer les seuils de soumission des projets à déclaration préalable ou permis de construire en surface de plancher et emprise au sol.



Maison Médicale

8 rue du 19 mars
1962 PAMFOU



MAISON MEDICALE

réalisation avec la participation de l'Etat,
du Conseil Général,
de la Région,
de la Communauté
de Communes
« Vallées et Châteaux »
de la Commune de PAMFOU

Depuis octobre 2011, en fonction de l'achèvement des travaux, la maison de santé a ouvert *progressivement* ses portes. Les finitions sont terminées, les professionnels de santé sont en mesure maintenant de satisfaire vos attentes.

Cabinets en fonction : rendez-vous (par téléphone) sur place et à domicile pour certains.

- **INFIRMIERS** conventionnés BIBOLLET-BONIN 01.64.23.43.77 - 06.28.40.06.01
- **MASSEUR-KINESITHEPEUTE D.E** BUKWA-REBOURS Amandine
01.64.32.03.73
- **OSTHEOPATHE** Marc SCHUT 06.12.14.92.72
- **PEDICURE-PODOLOGUE** BRINJEAN Sylvie 06.69.42.08.28 (DEPUIS LE 15/12/2011)

Une psychologue viendra bientôt rejoindre l'équipe médicale

Seine et Marne 77

En groupement de communes (8000 hts à moins de 8 km), la commune de PAMFOU **recherche**, pour une maison de santé pluridisciplinaire neuve (330 m²)

deux médecins généralistes et un dentiste ou un médecin spécialisé

Conditions particulières : **pas de loyer la première année d'installation** mais uniquement les charges. Loyer modéré ensuite. Grand parking d'accès.

Pour tout renseignement :

Mairie de PAMFOU: 01.64.31.81.90 e-mail : mairie.de.pamfou@wanadoo.fr



FAÇADE PRINCIPALE

EN BREF



Fermeture de l'accueil au siège de la Cnav

A partir du 23 décembre 2011, l'accueil du public ne sera plus assuré au siège de la Cnav, dans le 19^{ème} arrondissement de Paris. Pour répondre aux attentes de ses assurés, l'Assurance retraite Île-de-France a déployé une offre de services complète et diversifiée :

- une plateforme téléphonique, le 39 60*,
- un site Internet facilitant l'accès et l'abonnement à des informations personnalisées : www.lassurance retraite.fr
- 60 agences retraite recevant sur rendez-vous.

Afin de leur éviter un déplacement inutile, nous conseillons à nos assurés d'appeler le 39 60* en vue d'obtenir la réponse à leur question et, éventuellement, un rendez-vous dans l'agence la plus proche de leur domicile.

* prix d'un appel local depuis un poste fixe

Pour appeler de l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composez le 09 71 10 39 60



Communiqué de la Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne relatif au bilan de santé

La Caisse d'Assurance Maladie de Seine-et-Marne vous offre la possibilité d'effectuer gratuitement un bilan de santé tous les 5 ans.

C'est un moment privilégié au cours duquel est fait le point sur votre état de santé, ainsi que celui de votre famille à charge.

Pour cela, il vous suffit de prendre rendez-vous par téléphone dans l'un des deux Centres d'examen de santé de Seine-et-Marne :

- Dammarie les Lys : 01 60 56 52 90
- Meaux : 01 60 09 25 38



Logement étudiant. Votre CAF peut vous aider !

Étudiant, vous êtes sur le point d'emménager dans votre logement étudiant. Vous avez sans doute le droit à une aide de votre CAF, renseignez-vous !

Petit conseil : Dès lors où vous toucherez l'aide au logement, vos parents n'auront plus droit aux mêmes prestations que lorsque vous viviez chez eux. Elles seront recalculées et pourront donc diminuer voire être supprimées.

Alors calculez et comparez avant de faire une demande.

En toute simplicité... sur le site : www.caf.fr

- Obtenez une estimation de l'aide au logement

Faites votre demande d'aide en ligne, dès que vous connaissez votre date d'entrée dans votre logement.

Pour les étudiants déjà allocataires : Avant les vacances, mettez à jour votre dossier ! Pour continuer à percevoir votre allocation, vous devez mettre à jour les informations relatives à votre logement en nous précisant si vous conservez ou non votre logement pendant la période des vacances d'été (juillet, août et septembre).

Muni de votre numéro d'allocataire et code confidentiel, rendez-vous sur le site www.caf.fr espace « mon compte » - rubrique « mes démarches » puis « conservation du logement ».

Si cette rubrique est absente, vous n'avez aucune démarche à faire.

Sans nouvelle de votre part, nous devons suspendre le versement de votre aide au logement.



Depuis 2008, le Conseil général propose Mobil'études77, une aide aux étudiants seine-et-marnais de moins de 26 ans. Objectif : favoriser la mobilité des étudiants entre leur domicile et leur lieu d'études.

La campagne 2011/2012 est ouverte ! Les demandes se font en ligne uniquement du 21 juillet 2011 au 28 février 2012

<http://www.seine-et-marne.fr/mobil-etudes-77-etudiants>

. Les demandes ou les dossiers incomplets ne seront plus pris en compte après cette date

L'inscription à l'école maternelle Quelles démarches ?

Allez à la mairie de votre domicile **avec les documents suivants :**

- le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- un justificatif de domicile
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiphthérique, antitétanique, antipolio-myélitique

La mairie vous délivre un certificat d'inscription indiquant l'école où est affecté votre enfant.

Il faut ensuite vous présenter à l'école.

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par le directeur ou la directrice de l'école sur présentation :

- du livret de famille, d'une carte d'identité ou d'une copie d'extrait d'acte de naissance
- du certificat d'inscription délivré par la mairie
- d'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge

L'inscription doit être faite au plus tard au mois de juin précédant la rentrée scolaire.

Si l'enfant ne change pas d'école, l'inscription n'a pas à être renouvelée tous les ans.

COMMEMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918



CE 11 NOVEMBRE 2011, saluant la mémoire des soldats tombés au front lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale mais aussi lors de tous les conflits auxquels notre pays eut à participer, s'est déroulé en présence de nombreux Valençois venus leur rendre hommage. Le discours, prononcé par Monsieur PIERUCCI récemment élu maire, a été très inhabituellement écrit par le Président de la République. La coutume donnait ce rôle au secrétaire d'Etat aux anciens combattants ou au ministre de la Défense.

Merci à Melody Truca et Robin Garnier d'avoir fait la lecture des noms de nos aînés morts pour la France.

Cette cérémonie s'est terminée par un pot de l'amitié offert par la municipalité dans la salle Marius Albert



Saint Nicolas



Pour la première fois, la Mairie et les Commerçants et Artisans de Valence en Brie ont Coopéré dans l'organisation de la fête de Saint Nicolas.

Ainsi, les parents et surtout les enfants âgés de 0 à 12 ans ont pu vivre et partager des moments magiques en assistant au spectacle de Monsieur l'Ogre, présenté par Lucie Glinel, réaliser une promenade en calèche et voir le père Noël en personne. Ce dernier n'a pas oublié naturellement d'offrir un chèque cadeau et un présent à chaque enfant.

Nous remercions de tout cœur l'ensemble des acteurs et plus particulièrement les commerçants et Artisans de notre village qui ont contribué à ce que la fête de St Nicolas soit différente et très agréable pour un grand nombre des parents et surtout des enfants.

Enfin un salut amical à Boris et Eric du Clos Saint Nicolas qui nous ont offert un délicieux vin chaud qui a réchauffé tous les cœurs.

Nous vous souhaitons à tous une bonne Année 2012.

Bastoi AMANI



**Nous rappelons aux associations que les articles
les concernant doivent être envoyés**

au plus tard le 20 décembre

pour le bulletin de janvier

et au plus tard le 20 juin

pour le bulletin de juillet.

Pour des raisons administratives indépendantes de notre volonté le site Internet

www.mairie-valenceenbrie.fr

ne pourra pas ouvrir comme il était prévu initialement le 1er janvier 2012.

Il devrait devenir actif courant du mois de janvier 2012

Il sera mis en ligne mais en cours de construction, toutes les pages n'étant pas encore terminées.



Les 2 et 3 décembre 2011, Valence-en-Brie se mettait aux couleurs de son 8^{ème} Téléthon, tandis que 22 000 manifestations se déroulaient partout en France pour faire de ce 25^{ème} Téléthon National une grande fête ! **86 119 425 €** ont été récoltés sur le plan national. Un très beau compteur final !

A Valence, nous avons commencé notre 8^{ème} Téléthon par un lâcher de ballons avec les écoles de Valence-en-Brie et d'Echouboulains. Un grand merci aux institutrices de Valence Mesdames Michel, Grigne, Caze, Argant, et à M. Mathieu Ramaré instituteur d'Echouboulains et aux 170 élèves des 2 communes qui se sont prêtés au jeu pour former le 25^{ème} géant humain, suivi du lâcher de ballons. Un immense merci à messieurs Patrice et Enguerran Tissier qui m'ont permis de monter dans leur nacelle à 15 mètres de haut pour prendre la photo et filmer ce beau symbole du 25^{ème} Téléthon. Merci pour leur disponibilité et pour leur gentillesse.



La soirée s'est terminée par le LOTO animé par M. Gilles Bruneau que nous remercions sincèrement, le tout agrémenté par un stand de délicieuses crêpes confectionnées par Pauline et Mathieu Pierucci.

Le lendemain, le spectacle et repas tajine ont remporté un vif succès.

L'association « Danse en corps » de Morêt-sur-Loing, la graine Musicale Valençaise, et The Waks (démonstration de Break dance) se sont relayés sur scène pour assurer le show. Merci à Mme Sadia El Maoudjoudi pour la préparation de la tajine.



Encore merci à vous tous, pour votre générosité, pour vos dons, pour votre participation aux activités de ce 8^{ème} Téléthon. Merci à nos bénévoles pour leur aide et disponibilité. Et merci à la Compagnie du Javot et aux commerçants de Valence pour leurs dons, les Transports Jacquet, M. Mme Godard. **MERCI A TOUS ...**



Cette année le CSCV a organisé son 4^{ème} Marché de Noël sans les mauvaises conditions météorologiques de l'an passé !

Laurent remercie tous les exposants ainsi que l'association du VALC d'avoir répondu présent pendant ces 2 jours et le public venu nombreux.

Merci également à nos 3 petits jeunes chanteurs (Aimy, Kévin et Patrice) pour le petit show sur le thème de Noël ainsi que Joe pour la régie son et lumière.

L'équipe du CSCV vous souhaite de très joyeuses fêtes de fin d'année.

Pour l'équipe du CSCV,
Delphine SKIRKA



Contact pour tout autre renseignement auprès de Laurent au 06.09.30.19.04

Histoire, Patrimoine et Environnement Valençois

www.hpev77.sitew.com

Les adhérents de l'association Histoire, Patrimoine et Environnement Valençois, soucieux de la sauvegarde et conservation du patrimoine de notre village sont satisfaits : le tableau intitulé « *Le Rosaire* », conservé dans notre église, est parti en restauration ; son retour est programmé pour juillet ou septembre prochain. Voilà la première réalisation dans leur volonté commune de restauration et conservation du patrimoine local, aidée, il convient de le souligner, par le Conseil Général de Seine-et-Marne et le Crédit Agricole de Montereau. Ils remercient également les membres du Conseil municipal pour leur soutien dans ce projet. Et d'autres devraient suivre.



Journées du Patrimoine, 17 septembre 2011

Les animations de notre association durant les quatre mois derniers ont vu participer de nombreux habitants, adhérents ou non.

Le samedi 17 septembre, lors des Journées du Patrimoine, dont le thème défini cette année par le Ministère de la Culture était « *Le voyage du Patrimoine* », une randonnée pédestre, champêtre et historique, était proposée « *De Valence à Échou, petites fermes et grands domaines agricoles du Moyen Âge à nos jours* », elle a réuni une trentaine de personnes. Nous sommes partis, en dépit d'un soleil un peu défaillant mais sans pluie, en direction d'Échou en empruntant les chemins de campagne. En chemin, nous avons pris connaissance des emplacements et historiques de petites fermes aujourd'hui

disparues, de maisons qui furent bâties à la période médiévale, de grands domaines agricoles qui perdurent et surtout de la richesse archéologique et architecturale de la ferme de la Recette, dont le bâtiment principal est aujourd'hui une très bonne auberge où il convient d'aller s'attabler à deux, en famille ou entre amis.

Le samedi 1^{er} octobre, notre association tenait sa seconde assemblée générale, nous avons fait le point de nos activités passées et de nos projets, notre Trésorière a exposé sa gestion et la belle santé de nos finances, chacun a pu s'exprimer et donner ses suggestions ; les adhésions pour l'année 2012 y ont été reçues. Elle a été suivie, après le repas amical pris en commun, d'une visite-conférence au monument de Monsieur André Taboulet, dans le bois des Quatre-Vingt, au nord est du village. Là, une stèle fut érigée en novembre 1945 à sa mémoire au lieu même où il fut sauvagement assassiné par la Gestapo le 12 juillet 1944. Lors de cette visite, en présence d'une cinquantaine de personnes, des éléments relatifs au maquis et à la vie valençoise durant cette période bien difficile de l'Occupation allemande, ont été évoqués. Lors d'une conférence en salle qui sera donnée ultérieurement, nous pourrions entrer avec plus de détails dans un passé qui est encore si proche.



Visite au monument de M. André Taboulet, 1^{er} octobre 2011

Signalons que ce monument est accessible à toutes visites, le chemin au bord duquel il est édifié est communal, en dépit de l'existence d'un grillage seulement destiné aux animaux sauvages.

Des projets sont en cours d'être définis pour les six premiers mois de 2012. Le samedi 10 mars, nous convierons curieux et amateurs, à une conférence dans la salle des fêtes Marius-Albert, dont le programme et les horaires vous seront transmis ultérieurement.

Nous vous rappelons que notre association est faite de bénévoles, que nos animations sont gratuites et que chacun peut y participer librement.

Le Conseil d'Administration d'HEPV

hpev77@yahoo.fr

20, rue Max-Lafont



Stèle élevée à la mémoire de M. André Taboulet

(photos Daniel Bullo)

Pour adhérer s'adresser au trésorier : Madame Fabienne Godard, 19, rue Émile-Parquet. Pour ceux qui souhaiteraient nous faire-part de leurs idées, de leurs souvenirs, ceux qui possèdent d'anciennes photos ou documents, merci de bien vouloir nous en faire-part (courriel ci-dessus)

C.S.V.



Le C.S.V. Football est reparti pour une nouvelle saison 2011-2012 avec dans son effectif une cinquantaine de licenciés. Celui-ci est composé de deux équipes de C.D.M. dont une joue ouvertement la montée cette année et d'une équipe de U9, quelques joueurs plus jeunes ne font que les entraînements faute d'équipe. Nous espérons renforcer l'effectif l'an prochain.

Merci à nos dirigeants et bénévoles.



Notre 3^{ème} Méchoui a eu un franc succès : plus de 100 personnes nous ont rejoints. Après ce repas, un concours de pétanque a été organisé : 32 doublettes se sont présentées et ont permis une bonne ambiance tout au long de l'après midi. Vivement l'année prochaine !!



Notre 1^{er} CHILI a été une réussite 126 convives étaient parmi nous.



Manifestations à venir.

11 Février 2012 : Inauguration défibrillateur à la Salle des fêtes avec questions diverses suivi du pot de l'amitié

31 Mars 2012 : Soirée Pâtes

MECHOUI : date à définir

Toute l'équipe et moi-même vous souhaitons une très bonne année 2012.

Sportivement
Eric MOAL
président



**VALENCE AVANCE AVEC VOUS
LES ACTUALITES DE L'ASSOCIATION**

**BONNE ANNEE
2012**

Dates à retenir*

Le 1 mai 2012 La fou-
lée de valence

Le 26 mai 2012 spec-
tacle dans la salle des
fêtes

Le 09 juin clôture de
l'aide aux devoirs au
foyer polyvalent

*Les précisions pour
ces manifestations et
les autres qui ne sont
pas notées vous seront
communiquées ulté-
rieurement.

Merci pour votre com-
préhension.

Les activités du VAAV :

La danse

- pour les petits 5-11ans ,1 fois par semaine le Mercredi 17h00 à 19h00 Ancienne école
- pour les pré- ados 12- 13 ans 1 fois par semaine à l'ancienne école le lundi 17h00 à 19h00
- Pour les ados 14 - 16 ans 1 fois par semaine le Vendredi 17h00 à 19h00 au Foyer polyvalent

Initiation Zumba : fitness et danse latine

une fois par semaine le jeudi 19h30 à 20h30 Salle Marius Albert

Atelier photo : les bases de la photo

Le VAAV propose un **atelier photo** une fois par mois, le Samedi de 10h00 à 12h00 au Foyer polyvalent.

Jeux de société + Billard

Le samedi de 20 h 30 à 22 h 00 une fois par mois, les amoureux de jeux de société peuvent se retrouver dans la salle n° 10 du foyer polyvalent pour partager quelques moments de jeux de société et de billard. Les dates pour l'année 2012 sont :

14/01, 11/02, 17/03, 28/04, 12/05, 30/06

Le prix de la participation : **AIMER JOUER et ETRE FAIR – PLAY**

Pour des informations complémentaires contactez nous par :

Courriel : valenceavance.avecvous@laposte.net

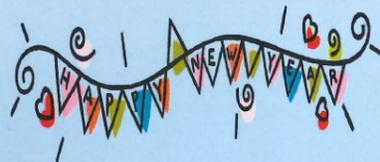
Tel : 06 86 49 14 75



**DE L'AIDE AUX DEVOIRS A
VALENCE !**

L'association VAAV, dans le cadre de son action qui vise à renforcer des liens entre les habitants du village, a mis en place l'aide aux devoirs pour nos enfants scolarisés du CP à la troisième. L'aide aux devoirs se déroulera les samedis (hors vacances scolaires) de 10 h 00 à 11 h 30 dans la salle n°10 du foyer polyvalent à valence en Brie. chaque fois que votre enfant viendra à l'aide aux devoirs, **une participation d'un euro lui sera demandée** (sauf pour les enfants des personnes qui encadrent l'aide aux devoirs).

Elle reprendra le samedi 7 janvier 2012.



**Meilleurs Vœux pour
2012**

M. José VIEIRA
président du VAAV,
et l'ensemble de son bureau
vous souhaitent une
**bonne année
2012.**

A l'Affiche



Les cours de sculpture se déroulaient initialement sous le préau du foyer mais la rigueur de l'hiver 2010 a obligé d'abandonner ce lieu et d'en trouver un autre à l'abri du mauvais temps mais aucune structure n'était libre à Valence, c'est donc dans un endroit d'une beauté idyllique que se déroulent maintenant ces cours. Voici comment M. CHANCE nous raconte son Art : Liliane FAURE

GERARD CHANCÉ - SCULPTEUR

Je m'offre la possibilité de l'aventure

Tout peut arriver, surtout si j'accepte de jouer le jeu, en essayant de ne pas m'accrocher à ce que je connais consciemment, à ce que je sais déjà faire, même si cela me rassure.

En oubliant le mot peur et en essayant de débrancher la pensée, je laisse mes mains agir, s'engager à tel ou tel endroit, de telle ou telle manière, avec tel ou tel outil. Cela peut paraître complètement porté par le hasard, aucune importance car c'est l'engagement qui va générer la réalité du moment. L'engagement de la personne à la recherche de ses volumes, et si on considère que le volume est une énergie condensée et que chaque personne est différente, chaque personne va potentiellement pouvoir trouver des volumes qui lui correspondent et qui vont être différents de ceux des autres.

Quand je fais une pâte à gâteau, je laisse faire mes mains, je ne réfléchis pas à la façon dont mes mains pétrissent, elles pétrissent c'est tout.

C'est presque du même ordre, je me fais confiance par l'intermédiaire de mes sens en m'engageant dans la sculpture. J'essaie de laisser le mouvement, la vie, l'accident même faire leur chemin, sans forcément chercher à savoir, connaître ou reconnaître.

Il n'y a pas plus humble qu'une pierre, un morceau de bois ou de l'argile. Ces matériaux m'aident à accepter l'humilité en moi, à me laisser être humblement, en me laissant faire sans chercher à maîtriser ce qui se passe. Je commence petit à petit à comprendre comment je peux y aller sans savoir obligatoirement où je vais.

Je cherche mon chemin en essayant de faire ressortir une structure qui ne demande qu'à émerger, qui est là sous-jacente dans le mélange des volumes. Des lignes se tendent, les plans se relient, les volumes s'enracinent les uns aux autres en entrant dans la profondeur.

Les portes s'ouvrent dans mes possibles, et dès que je prends 4 m de recul, je peux commencer de façon globale à chercher mes questions, à ressentir l'engagement et à observer mon imaginaire.

Cette phrase fonctionne dans tous les sens, je peux aussi chercher mon engagement, mon imaginaire, je peux aussi ressentir mes questions et mon imaginaire et je peux aussi observer mon engagement et mes questions.

C'est un peu magique, je commence à concevoir ce que je perçois et à percevoir ce que je conçois et chaque personne peut acquérir petit à petit la technique dont elle a besoin pour progresser en avançant de cette façon.

Ma main à force de répétitions au fil des sculptures finit par obéir à mon œil, les problèmes techniques n'existent presque plus, là c'est un peu le travail de l'artisan.

Mais c'est quand mon œil accepte de laisser la main s'engager vers l'inconnu que le travail d'artiste prend tout son sens, l'intuition peut s'incarner, l'inconnu se faire connaître.

Je suis toujours et à tout moment dans l'énergie du départ, cette énergie maintenant peut s'incarner si j'accepte de lâcher prise, avec toutes les révoltes, les refus, les peurs que j'ai rencontrés sur le chemin. C'est souvent de l'ordre du merveilleux, de la surprise mais c'est

souvent à ce moment que la plus grande difficulté arrive, trop de choix, de possibles. Pour ne retenir que l'essentiel et trouver l'évidence de la simplicité, je dois accepter de perdre.

Pour ne garder que l'essentiel, je dois transformer ce qui m'encombre même si je ne sais pas ce que c'est et je dois parfois couper dans le vif.

Le plus incroyable, c'est que cette aventure de la sculpture dans laquelle je me suis engagé depuis plus de 30 ans, je la partage avec 22 élèves. Je leur propose des possibles et eux disposent. J'essaie d'accompagner chaque personne dans sa demande.



Cela se passe à MORET-sur-LOING sur le pont dans le Moulin Graciot, au sein de l'association « Les Sculpteurs du Moulin ».

Les cours se déroulent : le vendredi de 14h30 à 17h30
Le samedi de 10h00 à 13h00 et de 14h30 à 17h30

Il existe également des cours de modelage à **ESMANS** le lundi de 18h 30 à 21h30

Téléphone : 06 02 28 82 36



Commerçants, Artisans

<p>Jean Louis DOCEUX Architecte DPLG 3 rue Guy Charles CROS 77830 VALENCE EN BRIE 01.43.46.82.30 06.63.57.94.82</p>	<p>SUPERETTE DE L'ÉGLISE Epicerie Dépôt de pain 2 place de l'église 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.83.62</p>	<p>TISSIER Père et fils Maçonnerie générale 17 rue Henri PELLE 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.21</p>
<p>Christophe-François PERREAU Sculpteur sur bois 8 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.81.37</p>	<p>Jean Louis GODARD Assistance Haute Pression 19 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.22</p>	<p>Franck FOURNIER Entreprise de Peinture 1 rue Henri GELIN 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.84.74</p>
<p>Jean Claude ROUSSEAU Fromage de chèvre 21 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.80.97</p>	<p>Gérard CHANCÉ Sculpteur 14 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.60.70.65.49</p>	<p>LA TABLE 77 Bar Restaurant 32 rue André TABOULET 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.69.29</p>
<p>Monsieur et Madame GENIN Paysagiste et fleuriste 34 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.80</p>	<p>Pascal FRENCHÉ Spécialiste du parquet 6 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.13</p>	<p>REANIM'AUTO Réparation Automobile 3 rue des flamboyants 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.88.31</p>
<p>TRANSPORTS JACQUET 13 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.82.91</p>	<p>Cyril GAFFIERO Atelier de Lutherie 15 rue Emile PARQUET 77830 VALENCE EN BRIE 06.21.38.00.30</p>	<p>GARAGE MEMBRIVES Réparation Automobile Chemin de Beauregard 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.22.35.27</p>
<p>FRESSE PEINTURE Artisan Peintre 4 rue d'Echouboulains 77830 VALENCE EN BRIE 09.63.24.75.61 06.74.17.22.57</p>	<p>Paul et Christophe ROUSSEAU Vente de lait à la ferme 5 rue Octave ROUSSEAU 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.31.89.53</p>	<p>Presbytère Clos st Nicolas Chambres d'hôtes 1 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.26.47 06.31.70.03.53</p>
<p>Champagne CHARVOT Producteur de Champagne 1 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 01.64.23.26.47 06.31.70.03.53</p>	<p>J.P. RAYNAL CREATIONS Conception réalisation de maquettes professionnelles 5 rue Jean HADERER 77830 VALENCE EN BRIE 06.75.24.44.22</p>	

Nous souhaitons rendre un hommage particulier aux commerçants et artisans de Valence en brie. N'oublions pas qu'ils contribuent au dynamisme et à la vie de notre village et dans ce but n'hésitez pas à faire appel à leurs compétences professionnelles.

Grace à eux cette année, les enfants de Valence ont eu droit à une fête pour la St Nicolas dont ils garderont un joyeux souvenir .